RCS : LYON
Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 04377
Numéro SIREN : 524 566 452
Nom ou dénomination : HTM

Ce dépôt a été enregistré le 29/12/2021 sous le numéro de dépôt B2021/053053

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 30/06/2021	Net 30/06/2020
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	15 314	15 314		290
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	602 300	27 000	575 300	623 300
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés	1 045 536		1 045 536	13 000
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**1 663 150**	**42 314**	**1 620 836**	**636 590**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés				
Autres créances	136 514		136 514	93 483
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	49 300		49 300	123 250
Charges constatées d'avance (3)	2 506		2 506	2 545
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**188 320**		**188 320**	**219 278**
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	**1 851 470**	**42 314**	**1 809 156**	**855 868**
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

	30/06/2021	30/06/2020
CAPITAUX PROPRES		
Capital	634 100	634 100
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	75 000	75 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	139	158 567
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	**1 092 178**	**-16 428**
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**1 801 417**	**851 239**
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)	150	150
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 328	4 479
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 261	
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	**7 738**	**4 629**
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	**1 809 156**	**855 868**
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	7 738	4 629
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	France	Exportations	30/06/2021	30/06/2020
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)				
Chiffre d'affaires net				

	30/06/2021	30/06/2020
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges		
Autres produits		
Total produits d'exploitation (I)		
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises		
Variations de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variations de stock		
Autres achats et charges externes	17 988	16 351
Impôts, taxes et versements assimilés		
Salaires et traitements		
Charges sociales		
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	290	802
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges		
Total charges d'exploitation (II)	**18 278**	**17 153**
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	**-18 278**	**-17 153**
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)		
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		
Produits financiers		
De participation	127 000	
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	30	725
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilièrers de placement		
Total produits financiers (V)	**127 030**	**725**
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	27 000	
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total charges financières (VI)	**27 000**	
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	**100 030**	**725**
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	**81 752**	**-16 428**

Compte de résultat (suite)

	30/06/2021	30/06/2020
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	1 010 426	
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)	**1 010 426**	
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)		
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	**1 010 426**	
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		
Total des produits (I+III+V+VII)	**1 137 456**	**725**
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	**45 278**	**17 153**
BENEFICE OU PERTE	**1 092 178**	**-16 428**

altésis

Bureau de Lyon
11 chemin des Anciennes
Vignes - 69410 Champagne
au Mont d'Or - France
Tel : + 33 (0) 4 72 171 171
Fax : + 33 (0) 4 72 171 170
contact-lyon@altesis.fr

Annexe aux comptes annuels

Annexe aux comptes annuels

HTM (ci-après "la Société")
Société par Actions Simplifiée au capital de € 634 100.

Siège social
10/12 boulevard Jules Favre
69006 Lyon
France

Les notes et tableaux constituant l'Annexe font partie intégrante des Comptes Annuels de l'exercice de 12 mois clos le 30 juin 2021. L'exercice précédent était d'une durée de 12 mois.

Sauf indication contraire, tous les montants portés ci-après sont exprimés en euros (€) hors taxes. Les symboles "k€" ou "000' " font référence à des milliers d'euros.

Les Comptes Annuels, arrêtés par le Président en date du 22 juillet 2021, présentent les caractéristiques suivantes:

Total du bilan avant répartition	:	€ 1 809 156
Total des produits du compte de résultat (présenté en liste)	:	€ 1 137 456
Total des charges du compte de résultat (présenté en liste)	:	€ 45 278
Résultat net comptable (bénéfice)	;	€ 1 092 178

1. Activité de la Société, Faits marquants de l'exercice

La Société exerce une activité de holding.

L'exercice 2021 a été marqué par une opération de fusion au niveau de l'une des participations ayant généré une plus-value d'échange de k€ 1 010.

Annexe aux comptes annuels

2. Règles et méthodes comptables

2.1. Principes généraux, changement de méthode, dérogations aux principes généraux

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales françaises et en particulier au règlement 2018-01 de l'Autorité des Normes Comptables.

Les conventions générales comptables sont appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2.2. Recours à des estimations

L'établissement des Comptes Annuels requiert que la Société procède à certaines estimations et retienne certaines hypothèses, que la Direction juge raisonnables et réalistes. Même si ces estimations et hypothèses sont régulièrement revues par la Direction, en particulier sur la base des réalisations passées et des anticipations, certains faits et circonstances peuvent conduire à des changements ou des variations de ces estimations et hypothèses, ce qui pourrait affecter la valeur comptable des actifs, passifs, capitaux propres et résultat de la Société.

Les principales estimations et hypothèses utilisées concernent l'évaluation des postes suivants :

- Titres de participations : appréciation de la valeur d'utilité des titres par référence notamment à l'actif net réévalué des filiales et la quote-part de situation nette détenue.

2.3. Immobilisations incorporelles et corporelles

Inscription à l'actif

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût historique comprenant le coût d'acquisition ou de production, complété des coûts directement attribuables pour disposer de l'immobilisation dans son lieu et ses conditions d'exploitation. Les frais d'acquisition des immobilisations (droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'acte) sont enregistrés dans les charges de l'exercice.

Identification des composants des immobilisations corporelles

Lorsqu'une immobilisation corporelle comprend des composants significatifs ayant des durées de vie différentes, ils sont comptabilisés et amortis de façon séparée.

Perte de valeur des immobilisations: amortissements et dépréciations

Les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles présentant une durée d'utilisation limitée dans le temps font l'objet d'un amortissement.

En application des dispositions afférentes aux PME, l'amortissement des immobilisations est calculé sur la base de leur coût d'entrée dans le patrimoine de la Société et sur la durée d'usage admise fiscalement.

Annexe aux comptes annuels

Lorsque des évènements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations incorporelles et des immobilisations corporelles, un test de perte de valeur est mis en œuvre, qui consiste à déterminer si la valeur nette comptable de l'actif ou du groupe d'actifs considérés est supérieure à sa valeur actuelle. La valeur actuelle est définie comme étant la plus élevée de la valeur vénale (diminuée des coûts de cession) et de la valeur d'usage. Cette dernière est déterminée en principe par l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation du bien et de sa cession.

Lorsque la valeur nette comptable est supérieure à la valeur actuelle, une dépréciation est constituée pour le montant de la différence.

Synthèse des principales durées et méthodes d'amortissement

Nature des actifs	Amortissement comptable		Amortissement fiscal (*)	
	Durée	Mode	Durée	Mode
Matériel de transport	5 ans	Linéaire		
Mobilier	10 ans	Linéaire		

(*) mention uniquement en cas de différence avec le traitement comptable

2.4. Immobilisations financières

Titres de participations et titres immobilisés

Les titres sont inscrits à l'actif du bilan pour leur valeur d'acquisition, de souscription ou d'apport. Les frais d'acquisition y afférents (droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'acte) sont enregistrés dans les charges de l'exercice.

Les titres sont en principe classés:

- En "Titres de participations" (rubrique du bilan "Autres participations") lorsque les investissements réalisés représentent au moins 10% du capital des sociétés concernées;
- En autres "Autres titres immobilisés" dans les autres cas dès lors qu'ils sont destinés à être conservés durablement.

Par exception, lorsque des investissements représentent moins de 10% du capital d'une société mais que des circonstances de fait permettent de les qualifier de titres de "Participations", les titres concernés sont reclassés à la rubrique "Autres participations". De la même manière, lorsque des circonstances le justifient, certains investissements représentant plus de 10% du capital d'une société sont qualifiées "d'Autres titres immobilisés". Mention des exceptions significatives est faite dans la suite de la présente annexe.

A la clôture d'un exercice, la valeur d'inventaire de chaque ligne de participation est appréciée et comparée avec le coût de revient des titres concernés.

La valeur d'inventaire est définie comme la valeur des avantages économiques futurs attendus par leur utilisation. Elle est généralement calculée en fonction des flux de trésorerie futurs actualisés, mais une méthode mieux adaptée peut être retenue le cas échéant, telle que celle des comparables boursiers, les valeurs issues de transactions récentes, le cours de bourse dans le cas d'entités cotées ou la quote-part de situation nette.

Si la valeur comptable des titres est supérieure à la valeur d'inventaire, une dépréciation est constituée pour la différence.

Annexe aux comptes annuels

Prêts, Autres immobilisations financières

Les prêts et créances sont évalués à leur valeur nominale. Les prêts et créances libellés en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la clôture.

Ces éléments sont, si nécessaire, dépréciés par voie de provision pour les ramener à leur valeur d'utilité à la date de clôture de l'exercice.

2.5. Autres créances

Les autres créances comprennent le cas échéant les créances en compte courant sur les entités du groupe.

2.6. Disponibilités et comptes rattachés

Les disponibilités sont principalement constituées par des comptes bancaires et, le cas échéant des valeurs mobilières de placement. Lorsque les comptes bancaires présentent un solde créditeur, ils sont présentés au passif du bilan à la rubrique "emprunts et dettes auprès des établissements de crédit".

Les disponibilités sont évaluées à leur valeur nominale, éventuellement ajustée pour tenir compte des pertes latentes.

2.7. Provisions pour risques et charges, passifs éventuels

La comptabilisation d'une provision dépend de l'existence d'une obligation à l'égard d'un tiers entraînant probablement ou certainement une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente attendue de ce tiers.

Les risques et charges liés à des éléments connus au moment de l'établissement des comptes dont la survenance a été estimée probable et dont les impacts sont quantifiables ont fait l'objet de provisions. A défaut, ces risques et charges sont qualifiés de "Passif éventuel" dont mention est portée dans la suite de l'annexe.

Sont ainsi qualifiés de "Passif éventuel" les évènements à l'origine:

- Soit une obligation potentielle de l'entité à l'égard d'un tiers résultant d'évènements dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance, ou non, d'un ou plusieurs évènements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entité ;
- Soit une obligation de l'entité à l'égard d'un tiers dont il n'est pas probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

2.8. Dettes

Les dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

2.9. Emprunts et dettes financières divers

Cette rubrique comprend notamment les comptes courants d'associés et les comptes courants des sociétés du groupe.

2.10. Produits financiers de participations

Les distributions des filiales et participations, ainsi que les quotes-parts de résultats de filiales sociétés de personnes sont enregistrées à la date de l'évènement décidant la distribution. Lorsque les résultats font l'objet d'une clause statutaire d'attribution aux associés, ils sont constatés en date de clôture de la filiale ou participation.

Annexe aux comptes annuels

3. Précisions et commentaires sur les comptes

Cette rubrique est complétée par les tableaux de détail sur les comptes présentés en fin de l'Annexe.

3.1. Filiales et participations

Ventilation des titres par nature	Exercice clos le	Capital	Capitaux propres autres que le capital et le résultat	Quote-part du capital détenue	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts & avances consentis non remboursés	Montant des cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires Ht du dernier exercice clos	Résultats nets du dernier exercice clos	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
Filiales (plus de 50% du capital détenu) et titres assimilés											
Aires SARL (RCS Lyon 401 170 097)	31.12.2020	10 000	687 045	100,00%	600 000	573 000	4 125	-	1 209 701	(96 991)	120 000
Participations (de 10% à 50% du capital détenu) et titres assimilés											
Grammont SCI (RCS Paris 528 073 125)	31.12.2020	1 000	380 288	10,00%	100	100	-	-	114 102	44 303	
Realto SARL (RCS Lille 788 977 205)	31.03.2021	10 000	394 805	10,00%	1 000	1 000	-	-	676 048	76 129	-
Freud SCI (RCS Lyon 789 234 689)	31.12.2020	1 000	507 521	10,00%	100	100	-	-	216 653	74 211	
Tolstoi 2013 SCI (RCS Lyon 789 234 689)	31.12.2020	1 000	39 704	10,00%	100	100	15 127	-	172 117	23 041	-
AEB SARL (RCS Bordeaux 842 686 123)	31.07.2020	10 000	5 705	10,00%	1 000	1 000	103	-	703 903	318 499	7 000
Autres titres immobilisés et titres assimilés (moins de 10% du capital détenu)											
Real Blue Property (RCS Lyon 807 980 032)	31.12.2020	209 250	3 762 590	8,50%	17 786	17 786	1 261	-	3 535 722	383 243	-
Quentin 16 SCI (RCS Roanne 821 853 207)	31.12.2020	50 000	115 238	5,00%	2 500	2 500	17 500	-	205 463	108 632	-
Louise 17 SCI (RCS Roanne 829 232 271)	31.12.2020	50 000	(41 076)	5,00%	2 500	2 500	20 000	-	120 262	36 765	-
Swapcard Corporation SAS (RCS Paris 790 356 760)	31.12.2020	47 782	1 006 285	0,63%	7 500	7 500	-	-	4 745 098	2 284 598	-
VSA Logistics SAS (RCS Lyon 883 521 445)	31.12.2020	10 000	.	5,00%	500	500	-	-	34 621	22 125	-

Opération SAS Offerus / SAS Real Bleu Property (RBP)

Offerus exerçait une activité de Syndic et de gestion immobilière. Durant l'exercice 2020, Offerus et RBP, qui exerce une activité similaire à celle d'Offerus, se sont rapprochés et ont décidé de leur fusion à effet au 31 décembre 2020. Cette opération, qui a valorisé Offerus à M€ 3.4, a dégagé une plus-value d'échange de k€ 1 010 au niveau de HTM. Cette plus-value comprend une soulte minime de k€ 1 afin de gérer les rompus résultant de la parité de fusion.

La plus-value a été placée en sursis d'imposition.

Préalablement à l'opération, HTM détenait 30% d'Offerus. Elle détenait à l'issue de l'échange de titres 8,49% de RBP (participation portée à 8,50% début 2021).

Titres Aires

Aires exerce principalement une activité de transactions en immobilier d'entreprise. L'activité d'Aires a été significativement affectée par la pandémie de Covid-19 en 2020 et demeure fragilisée en 2021.

Titres Real Blue Property et VSA Logistics

Ces entités exercent une activité de syndic et de régie immobilière.

Annexe aux comptes annuels

Titres Realto et AEB

Ces entités exercent des activités d'agents en immobilier d'entreprise (transaction, location) sous la marque "Aires d'Entreprise" respectivement à Lille et Bordeaux.

Titres Freud, Gramont, Tolstoï 2013, Quentin 16 et Louise 17 (SCI)

Ces entités sont des sociétés immobilières détenant des immeubles dans le cadre d'une activité locative.

Titres Swapcard Corporation

Swapcard Corporation exerce une activité de développement d'applications dans le domaine du business networking. Les informations à disposition de la direction d'HTM lui permettent d'estimer que la valeur d'utilité des titres est supérieure à leur valeur nette comptable à la date de clôture.

3.2. Appréciation de la valeur des actifs et dépréciations

Les titres Aires ont fait l'objet à la clôture 2021 d'une dépréciation de k€ 27 au regard du prix envisagé pour une éventuelle transaction susceptible d'intervenir d'ici à la fin de l'année 2021.

4. Engagements et hors bilan

Néant.

5. Autres informations prescrites par la loi ou significatives

5.1. Rémunération des dirigeants

Néant.

5.2. Justification de l'exemption de présentation de comptes consolidés

Les comptes de la Société ne sont inclus dans aucun périmètre de consolidation, la société mère étant exemptée de publication de comptes consolidés en application des dispositions comptables relatives aux petits groupes (art. L233-17 et R.233-16 du code de commerce).

5.3. Honoraires des commissaires aux comptes

Montants pris en charge durant l'exercice:

- Contrôle légal des comptes : k€ 3

5.4. Evènements subséquents

Aucun évènement subséquent significatif n'est à signaler.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	7 295			7 295
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	8 019			8 019
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	**15 314**			**15 314**
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	623 300		21 000	602 300
- Autres titres immobilisés	13 000	1 032 536		1 045 536
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	**636 300**	**1 032 536**	**21 000**	**1 647 836**
ACTIF IMMOBILISE	**651 614**	**1 032 536**	**21 000**	**1 663 150**

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	7 295			7 295
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	7 729	290		8 019
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	**15 024**	**290**		**15 314**
ACTIF IMMOBILISE	**15 024**	**290**		**15 314**

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 139 020 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	136 514	136 514	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	2 506	2 506	
Total	**139 020**	**139 020**	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	83
Disponibilités	
Total	**83**

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 634 100,00 euros décomposé en 63 410 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

	Titres au début d'exercice	Titres créés d'exercice	Titres remboursés	Titres en fin d'exercice
Actions ordinaires	63 410			63 410
TOTAL	**63 410**			**63 410**

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 7 738 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	150	150		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 328	6 328		
Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 261	1 261		
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance				
Total	**7 738**	**7 738**		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	150			

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 328
Dettes fiscales et sociales	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
Total	**6 328**

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Montant
Charges d'exploitation	2 506
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
Total	**2 506**

HTM
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 634.100 euros
Siège social : LYON (69006)
10/12, boulevard Jules Favre

524 566 452 RCS LYON

AFFECTATION DU RESULTAT ADOPTEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 12 OCTOBRE 2021

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2021

RESOLUTION SUR L'AFFECTATION DU RESULTAT

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice s'élevant à 1.092.178,16 euros de la manière suivante :

- Au titre de distribution de dividendes 76.000,00 €
- Le solde, au compte « Autres réserves » 1.016.178,16 €

Ce dividende de 76.000 € correspond à environ 1,20 € par action et sera mis en paiement à compter de ce jour. Il sera payé par compensation avec les sommes inscrites à l'actif de la Société aux comptes 455100, 455111 et 455150, dues par les associés à hauteur de :

- 62.072,86 euros par la société COMPAGNIE FONCIAIRE,
- 11.230,40 euros par la société NS IMM'SELF,
- 2.696,74 euros par la société PEGASUS BRIDGE.

Etant précisé que la société PEGASUS BRIDGE a cédé les 2.250 actions qu'elle détenait dans la Société à la société COMPAGNIE FONCIAIRE le 11 octobre 2021 **coupon détaché** et qu'elle bénéficie en conséquence de la présente distribution de dividende.

L'assemblée générale confirme que les distributions intervenues au titre des trois derniers exercices ont été les suivantes :

Exercices	Dividendes
30 juin 2020	Néant
30 juin 2019	540.000 €
30 juin 2018	400.000 €

Une distribution exceptionnelle de dividende par prélèvement sur les réserves d'un montant de 142.000 euros a été décidé par décision unanime des associés le 16 février 2021.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Certifiée conforme
Le Président

audigest
Commissariat aux comptes

HTM

Société par actions simplifiée au capital de 634 100 €
Siège social : 10 et 12 boulevard Jules Favre, 69006 Lyon
R.C.S : Lyon 524 566 452

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30/06/2021

513 rue de Sans Souci - 69760 LIMONEST - T. 04 72 52 31 70 - info@audigest.fr
SAS au capital de 300 000 Euros – SIRET : 330 188 699 00087 – Code NAF : 6920Z –
Inscrite au Tableau de l'OEC Auvergne-Rhône-Alpes – Membre de la CRCC de Lyon Riom

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30/06/2021

A l'assemblée générale de la Société par actions simplifiée HTM

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Société par actions simplifiée HTM relatifs à l'exercice clos le 30/06/2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/07/2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « 1- Activité de la société, faits marquants de l'exercice » et la note « 3.1 Filiales et participations » de l'annexe des comptes annuels relatif à une opération de fusion concernant une participation de votre société.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir.

513 rue de Sans Souci - 69760 LIMONEST - T. 04 72 52 31 70 - info@audigest.fr
SAS au capital de 300 000 Euros – SIRET : 330 188 699 00087 – Code NAF : 6920Z –
Inscrite au Tableau de l'OEC Auvergne-Rhône-Alpes – Membre de la CRCC de Lyon Riom

Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Les titres de participations, dont le montant net figurant au bilan au 30/06/2021 s'établit à 1 620 836 €, sont évalués à leur coût d'acquisition et éventuellement dépréciés sur la base de leur valeur selon les modalités décrites dans la note « 2. Règles et méthodes comptables – 2.4 Immobilisations financières – Titres de participation et titres immobilisés » de l'annexe.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces valeurs d'utilité.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels.

513 rue de Sans Souci - 69760 LIMONEST - T. 04 72 52 31 70 - info@audigest.fr
SAS au capital de 300 000 Euros – SIRET : 330 188 699 00087 – Code NAF : 6920Z –
Inscrite au Tableau de l'OEC Auvergne-Rhône-Alpes – Membre de la CRCC de Lyon Riom

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Limonest, le 28/09/2021

Le commissaire aux comptes

AUDIGEST

Raphaël VAISON de FONTAUBE

513 rue de Sans Souci - 69760 LIMONEST - T. 04 72 52 31 70 - info@audigest.fr
SAS au capital de 300 000 Euros – SIRET : 330 188 699 00087 – Code NAF : 6920Z –
Inscrite au Tableau de l'OEC Auvergne-Rhône-Alpes – Membre de la CRCC de Lyon Riom

ANNEXE

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

513 rue de Sans Souci - 69760 LIMONEST - T. 04 72 52 31 70 - info@audigest.fr
SAS au capital de 300 000 Euros – SIRET : 330 188 699 00087 – Code NAF : 6920Z –
Inscrite au Tableau de l'OEC Auvergne-Rhône-Alpes – Membre de la CRCC de Lyon Riom